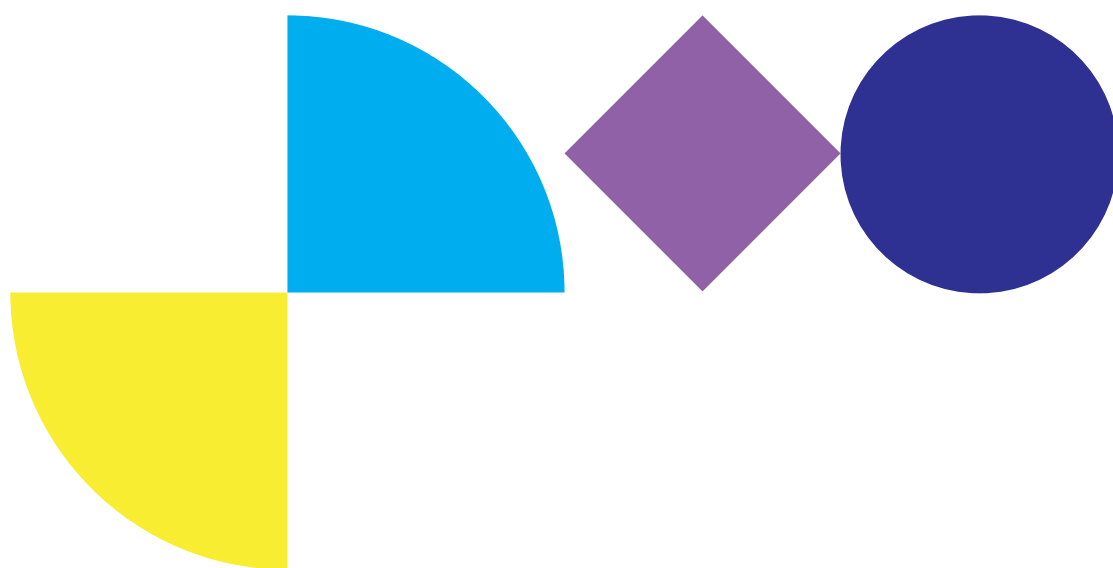


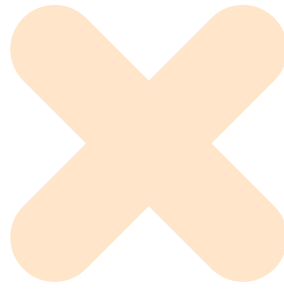


Rapport d'activité du Pôle Parentalité et Insertion



Le Pôle Parentalité & Insertion

76 route de Neuf-Brisach
68000 COLMAR



Directeur
Yann MENTZER

Trois établissements composent le Pôle Parentalité et Insertion (PPI)

- **Le Centre Maternel** : L'établissement peut accueillir 9 femmes mineures ou majeures enceintes et/ou accompagnées d'enfants de moins de 3 ans en « difficulté d'être mère et/ou de devenir mère ». Sa mission première sera le soutien de la relation mère/enfant.

Un appartement extérieur permet également d'accueillir un couple ou un père isolé accompagné d'un enfant de moins de 3 ans.

- **Le Centre Parental** : dispositif expérimental, il permet d'apporter un soutien à la parentalité de manière intensive à partir du domicile de 3 familles (5 interventions hebdomadaires). Mère, père ou en couple parental en « difficulté d'être parent » sont le cœur de cible.

- **Le service éducatif d'accompagnement à domicile renforcé** : Le service est une alternative au placement. Il s'inscrit dans l'organisation départementale de la protection de l'enfance. L'enfant reste hébergé à son domicile. La mesure se déploie sur 6 mois et s'adresse aux enfants âgés de la naissance à 6 ans. La capacité d'accompagnement du service est de 20 mesures. Les professionnels se rendent au domicile de l'enfant 2 à 3 fois par semaine.

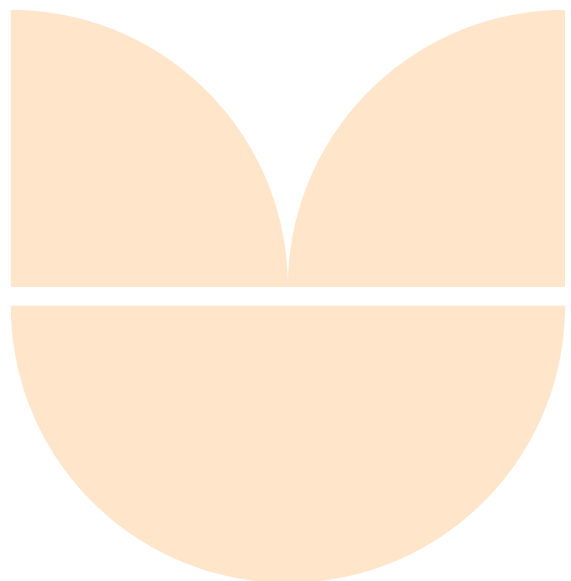
« **Le Portail** » : Etablissement spécialisé dans l'accompagnement vers et dans le logement.

Hébergement et Insertion : Le dispositif intervient auprès de personnes vulnérables repérées par le Service Intégré d'Accueil et d'Observation (SIAO) ou à travers des commissions du Conseil Départemental. L'Allocation Logement temporaire (ALT), attribuée par l'Etat, permet d'héberger et d'accompagner les ménages dans 20 logements de la région Colmarienne.

L'accompagnement dans le logement : 154 mois/mesures éducatives d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) permettent l'accès ou le maintien en logement des ménages rencontrant des difficultés dans la gestion de leur logement.

Lutte contre la Précarité Énergétique (LPE) : Des interventions éducatives assurent la prévention et la médiation en faveur des ménages se trouvant dans une situation de précarité énergétique.

Dispositif d'Aide à la Gestion Locative (AGL) : Hébergement temporaire de ménages rencontrant des difficultés à accéder à un logement ordinaire.



Faits marquants en 2020



Le fonctionnement en 2020

Le Centre Maternel : Le CM a connu une importante diversification des profils des situations accompagnées : personnes en situation de handicap ; homme victime de violences conjugales, mère mineure... Le Centre Maternel a continué de s'inscrire dans une dynamique de réseau en participant notamment au Réseau Vie Affective et Sexuelle des établissements de la protection de l'enfance.

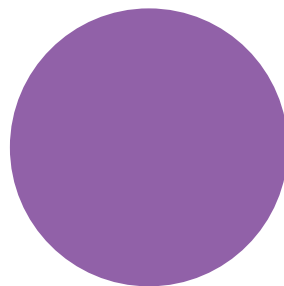
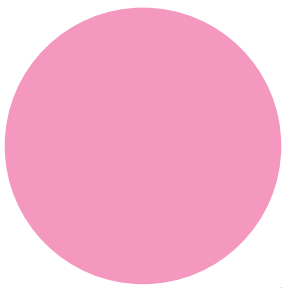
« **Le Portail** » : Le Portail a répondu en 2020 à plusieurs appels à projet : lutte contre la fracture numérique, accompagnement aux jeunes majeurs, dispositifs ASLL-LPE-ALT... Les professionnels du service ont parfois été le seul et unique lien auprès des populations les plus fragiles et précaires pendant le confinement du printemps 2020.

Le Service Educatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé : Année dense pour le service PAD qui n'a pas eu de répit entre les sorties et les entrées comme nous avons pu le constater les années précédentes. Pour preuve en 2020, c'est 40% d'enfants accompagnés et 25% de familles soutenues en plus que 2019. Par ailleurs le territoire géographique d'intervention ne cesse de s'élargir.

► PERSPECTIVES 2021

- Continuer le travail de décloisonnement des services et d'harmonisation des outils
- Réaliser l'évaluation interne
- Répondre à l'appel à projet « centre parental » en s'appuyant sur notre expérimentation
- Finaliser un logigramme transversal de « l'accompagnement au PPI »
- Finaliser la mise à jour des outils 2002.02 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement...)
- Travail sur le projet de groupe
- Débuter la 2e phase de la numérisation du dossier de l'utilisateur
- Former les équipes du pôle à la notion de « référent parcours »
- Débuter la réflexion sur les espaces de travail au sein du PPI
- Harmonisation et synergie des établissements PPI
- Notion de référent de parcours et PPE
- Un nouvel outil : une salle sensorielle équipée
- Travail à faire sur le principe « Bail glissant »
- Création d'un outil numérique





Résonance
leur avenir, notre futur

Association Résonance
10 chemin des Confins
68124 LOGELBACH

www.resonance.alsace

